



Litige avec agent immobilier

Par **sirfrancisdrake_old**, le **15/07/2007** à **22:45**

Bonjour,

Je viens d'acheter un bien par l'intermédiaire d'une agence immobilière. Dans mon cahier des charges (non écrit) j'avais précisé que je voulais un garage pour 2 voitures. Je viens de relire l'acte de vente, il est précisé "sous-sol total" mais il n'est pas précisé "garage".

De la rue, il y a un bateau, un portail automatique, puis la descente de garage et enfin la porte de garage, elle aussi automatique. Bref, un vrai garage pour rentrer des voitures. Toutefois, la descente étant très pentue, j'ai demandé à l'agent si la voiture ne touchait pas en rentrant et il m'a répondu (par oral) qu'il n'y avait pas de problème, sauf qu'en hauteur un modèle type Espace ou 4/4 ne passait pas.

Mais surprise après la signature, en voulant rentrer ma voiture (laguna- voiture standard), le châssis accroche à mi-distance entre les roues-avant et arrière juste au seuil du portail automatique. J'insiste un peu en mettant des cales. La voiture rentre enfin. 2ème surprise, à l'entrée du garage, la voiture ne peut pas rentrer dans le garage, elle touche le sol au seuil du garage.

Un des voisins me dit alors avoir le même problème. Je suis peut-être un peu crédule mais je ne pouvais pas imaginer, qu'une voiture type laguna ne pouvait pas rentrer dans un garage d'une maison construite en 1987. Apparemment, c'est courant, et je pense que le professionnel de l'immobilier a commis une faute professionnelle en ne me conseillant pas d'essayer de rentrer mon véhicule avant l'achat de la maison.

J'ai alerté de suite l'agent immobilier, sa seule réponse a été qu'il ne peut pas garantir le passage de toutes les gammes de voiture et que je n'avais qu'à changer de voiture ! Je trouve cela un peu juste sachant que j'ai visité 3 fois la maison en venant avec ma voiture. Je pense que le propriétaire était au courant. Son épouse rentrait malgré tout une Rover Mini! Au vue de la commission touchée par l'agence, je pense que cet agent ne prend pas ses responsabilités.

Pensez-vous que je puisse faire payer les travaux à l'agence ou si les travaux ne sont pas possibles, de demander des dédommagements à cette agence? Que me conseillez-vous de

faire? Puis-je porter plainte avec une chance de gagner? Y'a-t-il eu jurisprudence en tel cas?

Merci pour votre aide

Cordialement

Etienne PAUMIER